

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU BUREAU

EN DATE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre,

Le sept octobre,

A quatorze heures trente,

Les membres du Bureau de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Le Relais du Cœur du Nord-Lille (AD59a), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (l'« **Association** » ou l'« **AD** »), dûment convoqués, se sont réunis au siège social.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- ✓ Patrick BANNEUX, Président ;
- ✓ Michèle GARBE, Trésorière ;
- ✓ Myriam CATRISSE, membre du Bureau ;
- ✓ Béatrice DELOBEL, membre du Bureau ;
- ✓ Bernard DESCAMPS, membre du Bureau ;
- ✓ Hortense LAMBERT, membre du Bureau, en visio ;
- ✓ Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale.

Sont excusés :

- ✓ Dany DELBECQ, membre du Bureau ;
- ✓ Guy GRARD, membre du Bureau ;

Assistent également à la réunion sur invitation :

- ✓ Bruno JOLY, Chargé de mission de la DR1, invité ;
- ✓ Zohra ZAROURI, Directrice, invitée permanente.

Le Bureau, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Patrick BANNEUX préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.

Isabelle LEBON remplit les fonctions de secrétaire.



Le Président de la séance rappelle que le Bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association
- Point sur les activités des centres
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Approbation des engagements de dépenses supérieurs au montant fixé par la procédure « Achats »
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des décisions de la précédente réunion.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2024.

PRESENTATION DES FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ECOULEE

Cf. Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ce même jour.

■ REUNION DE LANCEMENT DE CAMPAGNE NATIONALE

P. BANNEUX tient à souligner sa satisfaction quant au discours de **P. DOURET** lors de la réunion de lancement de campagne nationale du 4 octobre dernier, aux éléments de langage proposés. Le message du Président des Restos du Cœur, très « Politique Associative » fait référence et nous devons le relayer le plus possible.

Nous allons « fêter » notre 40^e anniversaire et, derrière cette célébration, il y a une indignation car il n'est pas normal, en 2024, qu'il y ait autant et plus de pauvres en France, de personnes qui se privent, qui ont honte ; de personnes dont le seul recours est de faire appel aux associations caritatives.

P. BANNEUX précise que, depuis qu'il est engagé dans le domaine associatif, il n'a jamais autant été inquiet du nombre de personnes qui ont faim.

Z. ZAROURI : **P. DOURET** a humanisé la Charte de l'Engagement : sur la pauvreté, sur la discrimination, sur toutes les nouvelles populations qui doivent être considérées comme des êtres humains et non comme appartenant à une communauté.

La vidéo a été enregistrée sur l'Intranet de l'AD59a.

■ PROPOS INAPPROPRIÉS ET DISCRIMINATOIRES A L'EGARD D'UN SALARIÉ

Lors du cocktail à l'issue de l'Assemblée Générale, une bénévole a tenu des propos inadmissibles à l'encontre de **Soufyane HAMACHE** alors que celui-ci passait entre les personnes avec un plateau préparé par la cuisine : « il est bon l'arabe ».

Soufyane, interloqué, a été très blessé et s'est posé la question de son maintien dans l'association. Il a été reçu par **Z. ZAROURI** et **P. BANNEUX** qui lui ont témoigné leur soutien.

Ce n'est hélas pas un cas isolé, que ce soit au Siège ou dans les centres d'activités vis-à-vis des personnes accueillies.

- ✓ Une note sera rédigée pour informer les administrateurs => **Action** : **Z. ZAROURI** en tant que Directrice de l'AD59a.
- ✓ Une note sera rédigée à l'attention des Soutiens et Responsables de centres pour leur rappeler que de tels propos n'ont pas leur place dans notre association dans laquelle RESPECT est l'un des maîtres-mots et que la vigilance est de mise => **Action** : **P. BANNEUX**.
- ✓ Un rappel à la Charte et au respect de tout être humain sera formulé lors de la réunion de lancement de campagne de l'AD59a du 7 novembre prochain => **Action** : **P. BANNEUX**.

POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

■ NOMINATIONS

- ✓ Thierry SINGER est pressenti comme Référent Micro-Crédit et Accompagnement Budgétaire, en remplacement de Didier DENIS qui souhaite mettre fin à sa mission.
- ✓ Béatrice DELOBEL accepte de prendre la mission de « Référente Hygiène et Sécurité Alimentaire » à titre permanent (non plus par intérim).

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les nominations ci-dessus proposées.

■ ORGANIGRAMME

Compte-tenu des récents changements, l'organigramme doit être révisé => **Action : P. BANNEUX** et **I. LEBON**.

■ HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE

B. DELOBEL a élaboré un plan d'action qu'elle souhaite soumettre aux membres du Bureau (Cf. Annexe 1). Ce plan d'action sera étudié lors de la prochaine réunion.

P. BANNEUX : il faut demander à EUROFINS de former Les référents sur ce que cet organisme attend de nous et, notamment, la prise en compte de ses recommandations. Transmettre à **B. DELOBEL** le cahier des charges rédigé en collaboration avec La Banque Alimentaire => Action : **B. DESCAMPS**.

B. DELOBEL rappelle qu'une formation « Bonnes Pratiques d'Hygiène » existe déjà aux Restos du Cœur et qu'elle a été élaborée par l'AN. **P. BANNEUX** estime qu'elle n'est pas suffisante car peu prise au sérieux par les bénévoles dont on note un certain relâchement si l'on s'en réfère aux rapports d'audits réalisés dans les centres par EUROFINS.

■ RECEPTIONS POUR L'INAUGURATION DES CAMIONS

2 manifestations sont à organiser pour :

- Le véhicule du centre itinérant avec LIDL ;
- Le camion avec la Mairie de Wattrelos (Dominique BAERT), la MEL, le Département et la Région. Christian POIRET, Président du Département du Nord et Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France, nous ont informés qu'ils souhaitent être présents.

=> **Action : Z. ZAROURI** coopère avec l'une de ces institutions pour ce qui concerne le protocole.

■ RESPONSABLE DE L'ENTREPOT

Z. ZAROURI et **B. DESCAMPS** recevront Christian BARBAGE (STEF) et Margaux BARONE (RRH STEF), le 10 octobre prochain, pour discuter d'une mise à disposition ou d'un mécénat de compétences à compter de début novembre.

Une réunion sera ensuite organisée pour définir les missions et tâches de chaque intervenant dans l'entrepôt (C. BARBAGE, H. DELOBEL, F. TAHON, B. DAUCHY, O. VIGOUREUX).

■ PAD

B. DESCAMPS demande à être aidé pour la mise à jour des fiches-actions. Pour mémoire, le PAD est la colonne vertébrale de l'animation des réunions du Conseil d'Administration.

POINT SUR LES ACTIVITES DES CENTRES

■ DEPARTS ET NOMINATIONS

- ✓ Catherine PETIT arrêtera sa mission de RC Ronchin à la fin de la campagne d'été ; Chantal DOUTEMENT est pressentie pour la remplacer. Un(e) responsable adjoint(e) doit être identifié
=> Action : H. LAMBERT.
- ✓ Christine DELPLANQUE arrêtera sa mission de RC Villeneuve d'Ascq Decugis à la fin la campagne d'été ; Jean-Marc MARRONNIER est pressenti pour la remplacer, Annie ETIENNE devenant Responsable adjoint.
- ✓ Switch au centre de Lille St Gabriel dont Hélène ROUSSELY prendrait la responsabilité, Michèle COYOT-VALADAS, devenant responsable adjointe pour faciliter la transition et sur des missions spécifiques (collectes, vacances, loisirs, opération King Jouet, ...) ; Catherine CATTEAU est également confirmée en tant que responsable adjointe. Aucune des trois ne sera en mesure d'assurer la responsabilité du centre pour la prochaine campagne d'été => Action : H. LAMBERT.
- ✓ Pour raison de santé, Christine HEMERYCK arrête sa mission de RC Annoeullin ; Denise LOSSON est pressentie pour la remplacer. Un(e) responsable adjoint(e) doit être identifié => Action : H. LAMBERT.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les nominations ci-avant proposées.

■ LOCAUX DES CENTRES DE L'AD59A

P. BANNEUX : l'un des axes prioritaires de l'AN pour l'année 2025 est la rénovation des locaux. Nous devons faire un état des lieux de tous les centres, une cartographie des communes qui nous subventionnent en numéraire et/ou nature.

Nous devons affiner notre vision sur ce sujet et manquons de tableaux de bord pour ce faire.

I. LEBON : il existe un outil « Mon carnet de bord » à destination des Soutiens de centres. Chaque centre y est détaillé : adresse ; dimension, configuration, état du local (dédié ou partagé) ; dates et heures de distribution alimentaire ; activités d'aide à la personne ; partenariats éventuels ; nombre de bénévoles ; animation des bénévoles, ...

Il suffirait de demander à l'informatique s'il serait possible d'extraire les données pour constituer un fichier « base de travail » dans lequel nous pourrions ajouter les informations relatives aux dons des mairies.

Z. ZAROURI et **B. DELOBEL** : **H. DELOBEL** dispose d'un fichier contenant les informations relatives aux enlèvements des denrées par les mairies (prêt de véhicule et mise à disposition de personnel municipal).

=> **ACTIONS** : à transmettre au Secrétariat Départemental pour le **18 novembre 2024**

- **B. DELOBEL** transmet le fichier ci-dessus mentionné
- **M. GARBE** communique le détail des subventions en numéraire des communes
- **H. LAMBERT** demande au service informatique d'extraire les données relatives aux locaux des centres.

=> **ACTION** : le Secrétariat Départemental compile les informations dans un fichier qui servira de base de travail avant de demander des audiences aux Maires. **Date limite : fin novembre 2024.**

■ **CONVENTION AVEC L'AFPA DES HAUTS-DE-FRANCE**

L'AFPA a constitué, à Lomme, un « Village des Solutions » : ses centres deviennent des tiers-lieux de l'inclusion sociale et de l'insertion professionnelle. Les Villages AFPA proposent aux acteurs locaux publics, privés et associatifs d'innover en consortiums pour répondre collectivement aux politiques publiques de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et de l'aménagement du territoire.

P. BANNEUX a signé une convention de collaboration avec l'AFPA (Cf. Annexe 2 – Courrier de remerciements) en vue d'y orienter les CDDI des Restos du Cœur ainsi que les personnes accueillies, cet organisme proposant des solutions sur beaucoup de métiers.

■ **JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL (VANDALISME DE SEPTEMBRE 2023)**

L'affaire est renvoyée au 4 décembre prochain.

■ **VEHICULES DE L'AD59A (Z. ZAROURI)**

Les véhicules sont malmenés par les chauffeurs. Le montant des réparations à venir est très important. Demander à **B. HEDIN**, ancien moniteur d'auto-école, de dispenser formation obligatoire, aux salariés comme aux bénévoles, pour les sensibiliser sur le sujet et les aider à mieux appréhender le gabarit des véhicules => **Action : Z. ZAROURI.**

Pour ce qui concerne le véhicule du centre itinérant, **S. DESTUNDER** se charge de prendre attache avec un garage du secteur pour un entretien régulier.

Il est rappelé par ailleurs qu'il est obligatoire de compléter le carnet de bord avant et après utilisation d'un véhicule. Envoyer une note à tous les services concernés => **Action : P. BANNEUX.**

■ **CENTRE DE SOCIO-ESTHETIQUE ET DE COIFFURE (Z. ZAROURI)**

L'OREAL souhaite mettre à notre disposition un local d'environ 70 m² dédié à une socio-esthéticienne et une coiffeuse, pour y recevoir les personnes accueillies dans les centres de Roubaix. L'OREAL fournirait le matériel et les produits nécessaires. Le loyer serait pris en charge par la Ville de Roubaix. A l'accueil, un(e) ou plusieurs bénévole(s) des Restos du Cœur.

Un appel à projet a été rédigé.

P. BANNEUX rappelle qu'il est très important pour une telle entreprise, dans le cadre de sa politique RSE, de mettre en place des actions entre autres de mécénat de compétences, ...

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la poursuite de la démarche par Z. ZAROURI.

■ **FORMATIONS (M. CATRISSE)**

Un point détaillé sera réalisé fin novembre.

On note que certains inscripteurs contestent les nouvelles directives de l'AN mais qu'ils restent minoritaires. Une sensibilisation des Responsables de centres s'avère indispensable, tous les inscripteurs n'étant pas forcément « distributeurs ».

H. LAMBERT demande la liste des inscripteurs qui, bien que déclarés comme tels dans ParCoeur, n'auraient pas suivi les formations « Initiation à l'inscription » et, surtout, « Rencontre avec les familles : réussir la rencontre » => **Action : M. CATRISSE.**

Le problème vient de ce que les Responsables sont administrateurs de leur centre dans ParCoeur et qu'ils peuvent, à ce titre, déclarer tout bénévole à toute mission.

M. CATRISSE, en collaboration avec **J-P. CAPIAU**, envisage de reprendre la main sur le sujet, ce qui pourrait ne pas plaire à tout le monde.

■ **ROUBAIX (B. DESCAMPS)**

Les clefs du local de la Potennerie seront rendues à la Mairie au plus tard le 25 octobre prochain pour nous laisser le temps d'effectuer le déménagement ; l'état des lieux se fera le 8 novembre. Les personnes accueillies actuellement à la Potennerie seront inscrites dans le centre de Jean Macé pour la 40^e campagne, **J. VANDERSTRAETEN** étant prête à les accueillir sous réserve que son équipe soit renforcée.

Informez **G. BEHAGUE** et le Service Appros => **Action : I. LEBON.**

Cela laissera le temps nécessaire à une réflexion pour la création d'un « centre pilote » rue d'Ypres et d'y effectuer les travaux nécessaires.

■ TOURCOING SECLIN (M. CATRISSE)

Les travaux de réfection du plafond sont terminés : les bénévoles et personnes accueillies ont réintégré le centre. Les Bricos du Cœur s'y rendront le 17 novembre prochain pour y effectuer des travaux de peinture.

■ MARQUETTE (M. CATRISSE)

Le déménagement du centre est reporté et devrait s'effectuer en mars 2025.

■ RACHES

La Maire souhaiterait que Les Restos du Cœur implantent un centre dans sa ville.

G. BEHAGUE est chargé de mener une étude statistique en tenant compte des centres avoisinants à la suite de quoi **P. BANNEUX** prendra contact avec la Maire => **Action : P. BANNEUX.**

■ REVEILLON SOLIDAIRE A ARMENTIERES

Une fiche-projet a été présentée par le Centre d'Armentières.

Cet événement est organisé en coopération avec la Mairie, le CCAS, le Secours Populaire, l'Association Le Bel Age, le Club Photo Léo Lagrange, Le Lycée Hôtelier Ile de Flandre et quelques personnes accueillies.

100 personnes, dont une trentaine accueillie aux Restos du Cœur, seront invitées le 11 décembre prochain ; au programme repas de fête, animations, tombola (chacun repartira avec un cadeau).

Les bénévoles du centre d'Armentières ont pris la responsabilité d'une animation dont le coût, estimé à 500 €, sera intégralement compensé par 4 ou 5 familles qui feront un don aux Restos du Cœur moyennant reçu fiscal.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent la fiche-projet à l'unanimité.

■ LILLE MARBRERIE

Les bénévoles menacent de ne pas ouvrir le centre s'ils n'obtiennent pas la gratuité de leur stationnement.

H. LAMBERT a communiqué la liste des plaques d'immatriculation concernées comme convenu avec la Mairie mais cette dernière n'a pas encore répondu.

Appeler l'équipe Responsable du centre pour temporiser en attendant le retour de la Ville. Rappeler à ces bénévoles qu'ils se sont engagés pour venir en aide aux personnes accueillies, que le nécessaire a été fait et qu'ils doivent patienter => **Action : H. LAMBERT.**

■ TERRITOIRE DES WEPES

Une réunion de tous les centres est organisée le 18 octobre prochain à Bauvin.

POINT SUR LA TRESORERIE (MICHELE GARBE)

Cf. Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ce même jour.

M. GARBE fait un rappel des procédures :

- ✓ Tout engagement de dépense inférieur à 600 € doit faire l'objet, au préalable, d'un bon de commande signé par le Président. Le problème est posé pour ce qui concerne les achats effectués chez METRO par le Responsable de la cuisine => **Action : Z. ZAROURI et M. GARBE.**

Les urgences liées à la sécurité, et seulement celles-là, feront l'objet d'un traitement exceptionnel.

- ✓ Le Président est seul habilité à autoriser ou non un paiement : avant tout règlement, les factures seront soumises à l'approbation du Président.
- ✓ L'usage de cartes de paiement émises par la grande distribution est interdit.

Une note sera prochainement rédigée pour rappeler les règles => **Action : M. GARBE.**

APPROBATION DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES SUPERIEURS AU MONTANT FIXE PAR LA PROCEDURE « ACHATS »

- **ENTREPOT : G. GRARD** propose de mettre en place un matériel de signalisation et des chaînes pour baliser les chemins piétonniers et condamner les allées dans lesquelles il n'y a pas d'activité. Coût du devis de PROTEC NORD : 1 009.85 € TTC.
- **ENTREPOT : H. DELOBEL** présente 2 devis de FENWICK, l'un pour la réparation d'un chariot élévateur, l'autre pour le remplacement de batteries sur un gerbeur. Ces travaux sont indispensables pour la sécurité du personnel – Coût total : 3 207.15 € TTC.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les dépenses ci-avant énoncées.

- **ENTREPOT :** l'AD02 a fait l'acquisition d'une filmeuse à palettes neuve et envisage de nous donner gratuitement l'ancienne. Le coût total pour le démontage, l'acheminement et le remontage par BULTEAU devrait être d'environ 1 300 €. En l'absence d'un devis, les membres du Bureau ne se prononcent pas sur le sujet => **Action : B. JOLY.**

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Président propose que la prochaine réunion du Bureau soit fixée au **4 novembre 2024 à 13 heures 30** au Siège de l'AD.

Le Bureau prend note des date et heure de cette prochaine réunion du Bureau.

QUESTIONS DIVERSES

■ RENDEZ-VOUS CHEZ SFR

B. DESCAMPS et **M. VERSCHAEVE** ont rendez-vous le 30 octobre prochain pour y présenter le mécénat de compétences.

■ ASSEMBLEE GENERALE DE L'AN

P. BANNEUX et **B. DESCAMPS** y représenteront l'AD59a.

■ LES MISERABLES

Les affiches et flyers ont été réalisés et imprimés pour envoi dans les centres d'activités par **M. COUDYSER**. Le billet d'entrée est de 20 €.

■ LA BELLE HISTOIRE

Un travail est en cours entre **M. COUDYSER** et cette troupe de théâtre pour envisager des représentations au profit des Restos du Cœur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Le président de séance



Le secrétaire de séance

Annexes :

1. Hygiène et Sécurité Alimentaire - Orientations et plan d'action AD59A 2024/2025
2. Courrier de remerciements de l'AFPA des Hauts-de-France
3. Feuille de présence

ANNEXE 1

HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE

ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTION AD59A 2024/2025

CONTEXTE

Nous entamons la **40ème campagne** ; la distribution alimentaire a beaucoup évolué, les sources de produits également et la législation s'est développée ; après une période d'acquisition des connaissances en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire (HSA) et la diffusion au niveau des centres, on constate après les « années COVID » et l'engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, un **relâchement voire un recul de l'application des règles**. Les équipes se renouvellent, les bonnes pratiques se perdent... la formation doit être disponible de façon permanente et attrayante ; et aussi au plus près du terrain.

Il faut collectivement garder le cap : les centres de distribution ont les mêmes obligations qu'un magasin : on ne gère pas les denrées « comme à la maison », la bonne posture doit être comprise et acceptée.

MOTIVATIONS

Nous devons **collectivement** reprendre en main l'application des règles d'hygiène afin d'assurer l'**harmonisation** des pratiques et **sécuriser la chaîne de distribution** de nos distributions alimentaires. Il y va de la pérennité et de la reconnaissance de nos structures. Les règles ne sont pas négociables, elles s'imposent à nous ; pour bien les appliquer, il faut les **comprendre** et **convaincre** et surtout rester vigilants dans l'intérêt de nos personnes accueillies. A ce titre il convient de développer une culture **d'auto-contrôle et de tracabilité**.

L'hygiène c'est l'affaire de tous et chacun doit y contribuer avec conviction. Ce qui requiert de la communication, des explications, de la formation continue avec des relais pertinents et aussi des outils.

LES ACTEURS ET LEUR FEUILLE DE ROUTE

AN/Eurofins - DR1 - AD59A/référent HSA - Soutiens de centre - Centres/relais hygiène - Entrepôts

L'AD nomme un référent hygiène en lien avec la DR1 et l'AN : **Béatrice DELOBEL**. Il lui revient de :

- Participer à la **formation** des bénévoles en variant les modalités : sessions BPH, sessions courtes de sensibilisation aux règles essentielles ; webinaires avec les relais hygiène et toute forme requise, en lien avec le service formation.
- Choisir les 10 centres audités par **eurofins** chaque année (=20% du nbre de centres).
- **Accompagner** éventuellement la préparation de ces audits. En lien avec les soutiens de centre et VP en charge de la vie des centres.
- **Analyser** les audits de l'année N-1: points faibles et mesures correctives à mettre en place dans les centres. Mettre l'accent sur les centres fragiles. Se rendre sur place pour convaincre et **aider** à la mise en place des mesures correctives.

- Créer une équipe, un **réseau** pour diffuser et suivre l'application des règles : 1 soutien de centre par territoire et des relais dans les centres. 1 relais dans l'entrepôt.
- **Outiller** les centres : thermomètres, affiches, B.A. BA de l'hygiène, affiches dédiées, affiches FSE+,...

Les soutiens de centre :

Les soutiens de centre sont les relais indispensables, **maillons** de motivation, de suivi, d'auto-évaluation des centres ; Ils incitent à la nomination de relais hygiène dans les centres, **repèrent** les manquements graves avec les centres et avec le référent HSA, conviennent des mesures à mettre en place ; ils **contribuent** au choix des centres à auditer.

Les centres d'activités :

L'équipe responsable de centre est formée aux **Bonnes pratiques d'hygiène BPH**. Elle est le garant. Elle nomme un **réfèrent/relais hygiène** par centre : motivé, convaincant, il s'investit avec régularité dans l'application et l'explication. L'idéal serait un binôme.

Formé/initié aux bonnes pratiques, il est en capacité de relayer les règles essentielles dans le centre auprès de tous les bénévoles.

Il **veille** au stockage, à la distribution, à la gestion des ramasses, à l'hygiène des bénévoles. Et l'hygiène des locaux.

L'hygiène est intégrée aux préoccupations du centre ; les obligations sont mises en place de façon pérenne et pas seulement à la veille d'une audition.

Une fiche **d'auto-évaluation** est disponible en continu.

Entrepôt :

Tous les salariés concernés par la **logistique** et le **transport** des produits frais et des surgelés, ainsi que de leur livraison.

L'entrepôt est audité par Eurofins.

Plan de nettoyage des chambres froides et des véhicules de transport.

Respect de la chaîne du froid : préparation et livraison dans des contions de Températures ad hoc.

Utilisation des matériels isothermes.

Livraison des BOF en camion frigo.

PLAN D'ACTION 2024/2025. Agenda – Information – Formation – Accompagnement – Suivi.

7 octobre : présentation en Bureau

14 octobre : adhésion des soutiens de centre ; propositions des centres à auditer (validation bureau) ; programmer la mise à niveau des règles pour les soutiens de centre.

7 novembre : lancement de campagne ; focus hygiène ; appel à référents, sensibilisation et modes d'information/formation/webinaires.

Fin novembre : suivi des centres fragiles avec le démarrage de la campagne d'hiver

31 Octobre et 15 novembre : formations BPH à Flers en Escrebieux et Mons en Baroeul.

Décembre : recensement des besoins en matériel avec un questionnaire en ligne ;

Janvier : dotations complémentaires en lien avec l'économat.

Février/mars : formations, webinaires

Avril : point d'étape

En parallèle : participer au chantier respect de la chaîne du froid.

ANNEXE : Matériel pour l'HYGIENE

Hygiène corporelle : Gel HAA – Gants – Charlottes - Tabliers

Frigos et congélateurs : Thermomètres - Sondes

Locaux : Produits de nettoyage

Documentation : Affiche FSE+ - Affiche DDM - Autocollants DDM - B.A. BA

Lot de 11 affiches relatives aux règles d'hygiène

Dépliant : les règles essentielles

A acquérir : Pistolet de prise de températures



Afpa Hauts-de-France
Direction Régionale

20 SEP. 2024

35, rue de la Mitterrie
59160 Lomme

Monsieur Patrick BANNEUX
Président AD59A
RESTAURANTS DU CŒUR LILLE
6, rue Peignage Amédée Prouvost
59150 Wattrelos

Lomme, le 12 septembre 2024

Objet : Remerciements pour votre soutien

Cher partenaire,

C'est en mon nom propre, mais aussi au nom de tous les Directeurs des Villages des Solutions des Hauts-de-France, que nous tenons à vous exprimer nos sincères remerciements pour votre précieux soutien à la candidature du consortium, porté par l'Afpa, ses centres et tous nos partenaires, soumise à la DREETS mardi dernier, le 10 septembre.

Notre engagement et notre collaboration sont et seront des éléments déterminants dans la réussite de cette candidature.

Cette démarche a permis de renforcer et confirmer l'ADN même des « Villages des solutions ». Nous sommes convaincus que l'expertise de chacun ouvrira la voie à de nouvelles opportunités, à pérenniser nos actions et à la réussite de notre objectif commun l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle pour tous, sur nos territoires respectifs.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien et votre engagement à nos côtés et ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cet AMI.

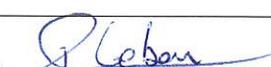
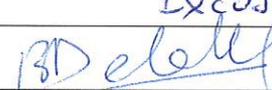
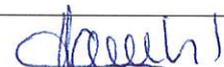
Bien à vous,

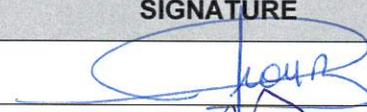
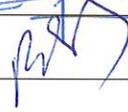
Merci !

Christophe Vandaele
Directeur Régional des Hauts-de-France

REUNION DU BUREAU EN DATE DU 7 OCTOBRE 2024

FEUILLE DE PRESENCE

MEMBRES	SIGNATURE
Patrick BANNEUX, Président	
Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale	
Michèle GARBE, Trésorière	
Myriam CATRISSE	
Dany DELBECQ	EXCUSEE
Béatrice DELOBEL	
Bernard DESCAMPS	
Guy GRARD	excusé
Hortense LAMBERT	

INVITES	SIGNATURE
Zohra ZAROURI, Invitée permanente	
Bruno JOLY, Chargé de mission	

La présente feuille de séance est arrêtée à...7... membres du Bureau sur les...9... membres composant le Bureau.

Il est constaté que le quorum est atteint.



Le président de séance



Le secrétaire de séance